



Mariage avec un sans papier:comment le déclarer auprès des impôts

Par emy

Bonjour,

Je me suis mariée le 24 Juillet 2021 en France avec mon conjoint sans papier tunisien qui vit avec moi sur le territoire français, et j'ai cru comprendre que je devais déclarer mon mariage auprès des impôts dans les 60 jours qui suivent le mariage. Comment procéder sachant que mon conjoint n'a pas de numéro fiscal, comment le déclarer ?

Je souhaite également préciser trois informations :

- 1- Je suis française et possède moi-même un numéro fiscal payant mes impôts en France depuis toujours, mon mari lui est tunisien
- 2- Mon conjoint est entré en situation irrégulière sur le territoire. Nous sommes en train de collecter l'ensemble des documents requis pour faire une demande de titre de séjour
- 3- Il vit sous le même toit que moi depuis le 1er décembre 2020 mais je ne l'ai jamais déclaré jusqu'à présent.

Je vous remercie pour votre aide,

Cordialement

Par ESP

Bonjour

Il n'y a rien d'obligatoire, mais fortement conseillé, dans la mesure où il s'agit d'adapter votre taux de retenue à la source.

Un numéro fiscal lui sera attribué en le demandant via le formulaire accessible dans la rubrique « Votre espace particulier » en haut à droite de cette page ? "Vous n'avez pas encore de numéro fiscal".

Pour le reste, vous aviez j'espère suffisamment de recul ensemble avant de prendre cette décision, cela vous regarde.

Par emy

Je vous remercie pour votre retour et vos conseils.

Par emy

Bonjour,

Je me permets de revenir vers vous suite à mon message initial. Le numéro fiscal de mon mari a bien été créé et j'ai pu ainsi modifier ma situation matrimoniale en cliquant sur "modifier mon prélèvement à la source". Mais je lis sur internet qu'il faut compléter 2 déclarations de revenus. Or lorsque je me connecte de mon compte ou de celui de mon mari, nous n'avons qu'une seule déclaration commune (qui était initialement la mienne au moment de la validation en mai dernier avant notre mariage + les informations de mon mari communiquées lors de la création de son compte avec son nouveau numéro fiscal). Ai-je oublié une étape ?

Merci par avance